

LES ANALYSES DE L'ACRF

2005 / 1

A PROPOS DU NOUVEAU CONTRAT D'AVENIR

Sur le principe du Contrat d'Avenir

Nous soutenons entièrement le principe même du Contrat d'Avenir car il permet à une région comme la Wallonie d'élaborer un plan stratégique de développement régional. Dans un processus de globalisation, il est en effet capital de construire des réponses qui soient en cohérence avec les particularités sociales, économiques, géographiques, linguistiques de l'espace de vie régional et de concevoir sur ces bases un projet de développement régional. La mondialisation des économies et des sociétés place en effet les régions dans l'absolue nécessité d'être enracinées, c'est-à-dire de se référer à un territoire précis, caractérisé par des traits distinctifs qui forment une identité. Il s'agit, moins que jamais, de se conformer à un modèle de développement régional idéal. L'historien burkinabé Joseph Ki Zerbo définit fort justement le développement comme « *le passage de soi à soi-même à un niveau supérieur* ». Il est impératif donc d'offrir des réponses proprement wallonnes aux défis du développement régional à l'heure du passage de l'Europe à 25 et d'une libéralisation mondiale des échanges.

Nous soutenons également le principe d'une contractualisation démocratique de l'action publique car elle met les citoyen-ne-s et l'ensemble des acteurs des collectivités territoriales en mesure de se fixer des objectifs précis, d'oser des démarches prospectives et de pratiquer une *évaluation contradictoire des politiques* menées sur cette base contractuelle.

Nous soutenons le principe d'une *subsidiarité* de l'action publique : il faut combiner les différents niveaux de pouvoir et faire en sorte que chaque niveau de pouvoir mène les politiques qui relèvent de sa compétence tout en veillant à une claire articulation avec les autres niveaux de pouvoir, niveaux infrarégionaux et niveaux suprarégionaux.

Nous soutenons enfin le principe d'un Contrat d'Avenir défini en *synergie avec les Communautés française et germanophone*, car cela permet de conclure un contrat dans lequel les dimensions de l'enseignement et de la culture soient pleinement intégrées. Si nous ne voulons pas aborder le nouveau siècle à reculons, ces dimensions doivent être incorporées dans tout projet de développement et dans toute forme d'action collective.

Sur les objectifs du Contrat d'Avenir

Parmi les objectifs énoncés dans le projet de Contrat d'Avenir approuvé en 1ère lecture par le Gouvernement wallon le 7 octobre 2004 et soumis à la consultation du public, trois objectifs retiennent tout particulièrement notre attention en tant que mouvement d'éducation permanente de femmes en milieu rural.

ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES
ACRF - ASBL

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse
Editrice responsable : Léonie Gérard
Rédactrice : francoisewarrant@acrf.be

Nous soutenons l'objectif qui consiste à assurer un *développement territorial équilibré*. Les disparités signalées sur le plan économique et social entre les différents bassins de vie du territoire wallon soulèvent, il est vrai, des tensions dans les domaines du marché du travail, des revenus, de la santé, du logement, de l'éducation, de l'activité économique. Sur ce plan, nous soulignons les déséquilibres entre espace urbain et espace rural : songeons aux difficultés d'accès aux services (notamment aux services publics, aux services d'aide à l'emploi) pour les personnes et singulièrement pour les femmes vivant en milieu rural.

Nous soutenons l'objectif d'*inscription dans la voie du développement durable*. En matière d'aménagement du territoire, nous craignons que la rurbanisation des campagnes ne devienne la dominante dans le paysage régional. Ce phénomène d'étalement urbain et d'extension des zones d'habitat le long de nos routes de campagne est absolument contraire aux principes du développement durable car cela entraîne des charges déraisonnables pour la collectivité (en matière d'égouttage, en matière d'épuration des eaux, en matière d'offre de transports publics) et augmente considérablement la pression sur les ressources naturelles¹. Les projets du Ministre wallon du Logement annoncés à l'automne relatifs aux zones d'extension d'habitat (zones d'aménagement différé) offrent sans doute des perspectives de solution au problème d'accès au logement mais, assurément, ces projets devront être réexaminés à la lumière du développement durable car celui-ci doit devenir le paramètre directeur de l'action publique. En matière de logement, l'inscription de la Wallonie dans la voie du développement durable requiert des solutions à court et moyen terme au manque de logements sociaux et la mise au point de solutions concertées avec les résidents pour le problème grandissant de l'habitat permanent dans des parcs résidentiels.

Nous soutenons également l'objectif consistant à vouloir *valoriser le capital social wallon*. S'il est un domaine dans lequel l'ACRF s'investit fortement, c'est bien celui de la stimulation du lien social : qualité du tissu relationnel entre les habitants d'un village, sentiment d'attachement des citoyen-ne-s à leur région, à leur village, développement du sens civique, du sens de la coopération. Ce travail de dynamisation des milieux de vie et d'éducation permanente en vue d'offrir aux personnes les moyens de se déterminer elles-mêmes ne peut se faire à la petite semaine. Il nécessite une reconnaissance plus grande des acteurs de l'éducation permanente et une amélioration de leurs moyens d'action.

Sur les mesures du Contrat d'Avenir

Nous soulignons l'importance de certaines mesures présentées dans le projet de Contrat d'Avenir :

1. *La création d'un fonds de développement au bénéfice de la ruralité* (rubrique 2.2.3.)

Le maintien des spécificités du monde rural et de sa qualité de vie ne va plus de soi, il faut s'atteler aux nouveaux défis qui se posent pour les travailleurs du secteur agricole et forestier en Wallonie face à l'évolution de l'agriculture européenne et mondiale. Il faut promouvoir des modes de production plus durables et qui soient rémunérateurs pour les travailleurs de ce secteur (promotion des produits du terroir, appui aux circuits courts, aide à la diversification des activités dans les exploitations agricoles et forestières, etc.)

2. *La valorisation de la ruralité* (rubrique 5.5.)

Valoriser la ruralité signifie d'abord éviter l'enclavement. Pour ce faire, l'accès des ruraux à l'emploi et aux services est fondamental. Dans cette perspective, la défense d'une mobilité pour tous, avec ce que cela implique comme offre de service public de transport et/ou comme soutien public à des offres complémentaires de transport, nous paraît capital. Valoriser la ruralité signifie également mettre en valeur le patrimoine paysager, naturel et architectural de nos campagnes. Cette mise en valeur passe par une

¹ Entre 1980 et 1996, la surface occupée par des parcelles bâties a augmenté de 44% en Wallonie, d'après les chiffres cités par le CEFÉ, *Vers un développement durable en Wallonie et à Bruxelles : des indicateurs pour la réflexion et l'action*, Namur, 1998

redécouverte de notre héritage (ex : journées du patrimoine) mais aussi par une réhabilitation du patrimoine (ex : réaménagement de certaines places de village en faisant droit au génie des lieux) et à une réappropriation de celui-ci dans de nouveaux projets (ex : création de 'maisons de village') : le patrimoine, c'est pour hier, pour aujourd'hui et pour demain.

3. *La protection des personnes fragilisées* (rubrique 4.1.)

Les personnes fragilisées en milieu rural sont particulièrement vulnérables du fait d'un certain isolement, qu'il s'agisse de personnes vieillissantes, handicapées ou précarisées. La pauvreté dans les campagnes existe et le vieillissement de la population va accentuer ce phénomène.

Le tissu rural étant moins serré que le tissu urbain, il faut compenser les distances géographiques par une offre de services à domicile (aide à domicile, livraison à domicile, transport porte à porte) et de services décentralisés, plus proches du citoyen (services administratifs, des services de santé, d'aide sociale, d'insertion et de formation professionnelle, de transport) pour venir en aide à ces personnes fragilisées. Cette offre de services ne peut se faire sans des moyens publics, notamment pour l'aide à domicile. Nous regrettons vivement le manque de financement des services d'aide en milieu rural pour les personnes âgées désireuses de rester chez elles et le manque de structures d'accueil de jour et de nuit pour permettre aux familles de souffler. En milieu rural, les distances vers les centres de jour existants sont si importantes qu'elles ne permettent pas à beaucoup d'en bénéficier. Le manque de structure d'accueil pour les enfants dont les parents travaillent à horaire flexible et le manque de gardiennes (accueillantes) à domicile en milieu rural est aussi particulièrement problématique. Malgré la nouvelle législation, très peu d'accueillantes ont reçu à ce jour l'agrément pour pouvoir accueillir 4 enfants au lieu de 3.

L'ouverture de centres d'accueil de réfugiés dans des localités rurales rend également ceux-ci vulnérables si l'on ne met pas vigoureusement en place des dispositifs d'intégration des primo-arrivants dans nos campagnes et si l'on n'apporte pas un appui aux initiatives de rencontre et de dialogue entre autochtones et allochtones.

4. *La gestion durable de la mobilité* (rubrique 5.6)

Des pas restent à faire pour assurer une mobilité solidaire et soucieuse de l'environnement ! Nous songeons en particulier à la promotion du covoiturage dans les déplacements domicile-travail pour les travailleurs de zonings d'activités économiques : l'établissement de plans de déplacement au niveau de zonings d'activités économiques tel qu'il était envisagé dans la charte de mobilité Région wallonne-CESRW 2002 se fait attendre. Nous songeons à la promotion du covoiturage pour les autres types de déplacement, notamment scolaires, sans que cela ne doive occasionner de tensions avec les dispositifs classiques de transport scolaire : il ne s'agit pas d'une concurrence mais d'une complémentarité. L'appui public aux initiatives locales et associatives de covoiturage et/ou de taxi rural reste beaucoup trop timide et lié à des financements dans le cadre de Fonds structurels européens, ne garantissant pas un financement pour le long terme, au-delà du temps de mobilisation de fonds européens.

A quand un répertoire et un aménagement de parkings de covoiturage à l'instar de la Flandre ?

Nous songeons à une offre plus importante de transport pour les moins-valides, connaissant la saturation de services tels que le bus 105. La centrale des moins-valides gérée par Taxistop en Flandre, avec un financement régional (réseau très dense accessible dans la plupart des localités flamandes dans lequel des bénévoles assurent les transports de personnes moins valides et disposant de faibles revenus) est sûrement un exemple à suivre.

Nous songeons à une adaptation de l'offre de transport public par bus mieux adaptée aux modes de vie à la campagne. L'évaluation d'un système comme celui du TELBUS qui fonctionne depuis 1993 sur Bastogne-Librasmont et qui a été élargie au 1 septembre 2004 à la zone du parc de la Haute-Sûre gagnera à être faite contradictoirement, en prenant en compte bien sûr les contraintes budgétaires de la SWRT, de l'opérateur TEC et de la Région dont les subventions couvrent une grosse part des coûts de transport,

mais aussi en sondant la population des villages desservis par le TELBUS afin de mesurer de façon équilibrée les avantages et inconvénients d'un tel dispositif. Nous songeons également à l'adaptation de l'offre publique de transport par bus locaux (aux conditions tarifaires du TEC) et mettons en garde les pouvoirs régionaux contre une inégalité des administrations communales en ce qui concerne leur pouvoir de négociation avec l'opérateur TEC.

Nous redoutons l'incapacité pour les pouvoirs régionaux et locaux de pouvoir négocier avec la nouvelle SNCB en ce qui concerne la politique de fermeture de certaines gares, sur base du critère de fréquentation de ces gares par moins de 150 usagers par jour. Nous pensons que les contrats de gestion tant du TEC que de la SNCB, qui sont en cours de négociation, devraient formellement inclure l'obligation d'offrir un service de mobilité de base.

Nous estimons que les nouveaux outils régionaux de conception de la mobilité (plans communaux ou intercommunaux de mobilité, plans de déplacement scolaire, plans de transport d'entreprise) sont des outils qui peuvent valablement contribuer à l'établissement d'une démocratie participative autour des questions d'aménagement de voiries et de gestion de nos modes de déplacement.

5. *La garantie des services au public* (rubrique 7.2)

Faciliter la vie des citoyen-ne-s sur le plan administratif nécessite d'endiguer la vague de démantèlement des services publics en milieu rural : nous songeons à des services aussi élémentaires que la présence de cabines téléphoniques, de boîtes postales dans chaque localité, et plus largement, nous songeons à l'accessibilité pour tous, y compris pour les personnes à mobilité réduite ou sans véhicule, à des services publics locaux, intercommunaux, régionaux ou communautaires (notamment les services pour les demandeurs d'emploi).

6. *L'assurance de l'égalité entre femmes et hommes* (rubrique 6.4.)

Les individus doivent aujourd'hui intégrer personnellement les exigences du marché de l'emploi, en termes de formation, d'horaires, de mobilité, sous peine d'une sanction immédiate (perte d'emploi, renoncement à certains avantages ou avancements,...). Cette forte dépendance par rapport au marché du travail rend les femmes particulièrement vulnérables car elles sont davantage concernées par le travail atypique et font les frais de la flexibilité du marché du travail. On sait à quel point elles sont confrontées dans la gestion de leur temps à une difficile conciliation des exigences familiales, professionnelles et sociales. Des mécanismes correctifs (adaptation de la législation existante, prospective des conditions de travail) doivent être instaurés par les pouvoirs publics qui raisonnent encore trop en référence au temps plein à durée indéterminée. C'est sûrement un enjeu majeur pour l'égalité femmes-hommes.

Françoise WARRANT, chargée d'études ACRF

